

**Motion/Voeux présentés par les représentants élus des enseignants au Conseil d'administration
du lycée Sévigné le 15 février 2021.**

Dans un contexte de crise sanitaire inédite et particulièrement difficile à gérer pour les élèves, les familles et les personnels, le gouvernement poursuit ses attaques contre le service public d'éducation et le second degré notamment. Alors que l'académie de Rennes comptera 969 élèves de plus et que le premier confinement a creusé les écarts scolaires entre les élèves, elle perdra à la rentrée 120 postes, dont 55 en lycée et 32 en collège.

Dans notre établissement, la DGH allouée après dialogue de gestion pour préparer la rentrée 2021 est de 1 352 heures, réparties en 1 209,5 HP, 134,5 HSA et 8 IMP pour un effectif prévisionnel de 1 067 élèves répartis en 34 divisions. Cette dotation insuffisante se traduit par une forte dégradation des conditions d'apprentissage pour les élèves, notamment à l'égard des plus vulnérables et défavorisés, ainsi que des conditions de travail pour les personnels. Il faut rappeler ici que certains enseignements ne sont pas financés par la DGH. C'est le cas en particulier des enseignements optionnels tels que le Latin, le Japonais, l'enseignement DNL d'Histoire-Géographie ou de Physique-Chimie, une partie des enseignements optionnels de Mathématiques en Terminale. L'accueil de sportifs de haut niveau ne fait pas non plus l'objet d'une prise en compte spécifique. Cela signifie pour l'établissement que les heures nécessaires pour assurer ces enseignements sont prises sur la DHG, et donc sont autant d'heures en moins pour assurer les enseignements obligatoires.

Par ailleurs, si le dialogue de gestion a permis d'obtenir 15 h, il est regrettable que la totalité de ces heures ne soient pas des heures poste. L'enveloppe des 134,5 HSA est beaucoup trop importante et ne pourra pas être absorbée par les enseignants. Non seulement une vingtaine d'entre eux se verront imposer deux heures supplémentaires contre leur gré, mais, dans plusieurs disciplines, le seuil des HSA s'élève bien au-delà des 2 heures réglementairement imposables. C'est le cas en Anglais, Histoire-Géographie, SES, Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, EPS et dans les disciplines d'Économie-Gestion.

En l'état, cette dotation conduit à :

- supprimer un poste d'enseignant (en SVT),
- contraindre de nombreux enseignants à aller effectuer des compléments de service dans d'autres établissements, ce qui dégrade fortement leurs conditions de travail. Ces compléments de services sont prévus en Histoire-Géographie, SES, Mathématiques et Physique-Chimie alors que les heures supplémentaires imposées dans ces disciplines suffiraient à maintenir ces collègues dans l'établissement.
- supprimer de nombreux groupes d'enseignement de spécialité, avec pour corollaire l'alourdissement des effectifs. En Terminale, ils atteignent respectivement 31, 34, 34 et 32,25 élèves en spécialité Humanités-Littérature-Philosophie, HGSSP, SES, et Mathématiques.

Nous dénonçons les artifices de calcul qui conduisent à minorer systématiquement les besoins pour justifier les compléments de service voire les suppressions de poste.

C'est par exemple le cas en Mathématiques avec 165,5 HP cette année contre 188 l'an dernier, pour seulement une division de moins, alors même que les besoins dans l'établissement existent et permettraient d'y surseoir. Rappelons qu'une suppression de poste en Mathématiques a déjà eu lieu l'an passé. Cette année, ce sont deux collègues qui partent dans un autre établissement de complément de service alors que les autres collègues se voient imposer 19,7 HSA.

Pour toutes ces raisons, les professeurs élus au CA rejettent la DGH allouée à l'établissement et de ce fait, le projet de répartition proposé et demandent des moyens en Heures Postes pour adopter les mesures suivantes :

- la création de 3 groupes de spécialités en Terminale afin de ne pas dépasser 28 élèves par groupe (1 en HGGSP, 1 en SES et 1 en Mathématiques) ou alors un dédoublement de 2 HP des groupes de HGGSP, SES et Mathématiques existants soit 18 HP au total,
- la création d'un dédoublement en spécialité HLP en Terminale soit 2 HP,
- une dotation spécifique pour accompagner nos sportifs de haut niveau dans leur parcours lycéen, soit 6 HP.

Ceci représente un total de 26 HP nécessaires. À cela s'ajoute la transformation d'heures supplémentaires en heures postes, essentielle pour le maintien de conditions de travail sereines pour les enseignants.

Concernant l'ouverture de l'internat prévue à la rentrée prochaine de septembre 2021, ce dernier accueillera des sportives et sportifs de haut niveau. Actuellement, il y a 2 ETP de CPE et 7 ETP AED. L'établissement accueille 1160 élèves en LGT, dont **1110 demi-pensionnaires**.

La réforme du lycée et celle du baccalauréat modifie l'organisation du service et du suivi des élèves. Les CPE sont des acteurs indispensables dans l'accompagnement des élèves dans les parcours de formation. L'année écoulée a fortement mobilisé les équipes et a aussi fortement montré l'impact de la pandémie sur l'équilibre psychique des élèves. Ils sont très angoissés et nous devons être particulièrement vigilants quant aux signaux faibles de souffrance.

Il est donc plus que nécessaire, au regard de l'ouverture de l'internat, de garantir une présence forte des CPE sur le temps de l'Externat. L'internat, qui accueillera au maximum 102 élèves, soit 10% des élèves, ne peut « absorber » le temps d'externat. Aussi, et compte-tenu de la particularité du public accueilli : sportifs de haut niveau avec des horaires d'entraînement décalés et parfois tardifs, l'attribution d'un **0,5 ETP CPE** est nécessaire.

Concernant les postes d'AED, actuellement, le suivi des élèves sportifs de haut-niveau mobilise, afin d'assurer la cohérence du double parcours scolaire et sportif, un AED en charge du lien entre les structures et les enseignants. L'ouverture de l'internat nécessite un déploiement des moyens à la hauteur des nouveaux besoins créés (nuitées à assurer, ouverture le dimanche soir, accueils décalés pour les repas en fonction des entraînements, ...). La spécificité de l'internat nécessite donc des moyens humains adaptés, qui ne peuvent être pris sur l'externat. Il convient d'attribuer a minima **3 ETP AED supplémentaires pour la rentrée prochaine**

La mise en œuvre de la réforme du lycée ne saurait être guidée par les seules préoccupations budgétaires. Il en va de l'intérêt du service public d'éducation, c'est-à-dire avant tout des élèves et de leur famille, notamment les plus vulnérables d'entre eux.

Les représentants élus des personnels du Lycée Sévigné